

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	03.05.2022	16h58		DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC		Lié à (obligatoire) : ad 22.159
Titre : Amendement au postulat du groupe VertPOP 22.159, du 29 avril 2022, Pour une meilleure prise en compte de la mobilité douce sur l'axe Fontaines-Chézard		
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Le Conseil d'État est prié de réaliser une étude afin d'évaluer l'opportunité de renforcer la mobilité douce, notamment cyclable, sur la RC 2372 entre Fontaines et Chézard en lien avec le projet de mise au gabarit, ceci en prévision de l'implantation future de la gare de Cernier. Seront notamment analysées les options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la création d'une piste cyclable séparée ;</li> <li>– la réduction de la vitesse sur cet axe afin de permettre la création de bandes cyclables sécurisées.</li> </ul> <p><i>(Suppression de : – la suppression totale du trafic motorisé au profit de la mobilité douce.)</i></p> <p>Cette étude devra évidemment être réalisée en concertation avec la commune de Val-de-Ruz, qui est en train de réaliser sa planification de la mobilité douce dans le cadre de son plan d'aménagement local (PAL).</p>		
<p><b>Motivation (facultatif) :</b></p> <p>Le développement de la mobilité douce ne doit pas se faire au détriment de la mobilité motorisée. En outre, une suppression totale du trafic motorisé sur cet axe augmenterait le trafic au centre de Cernier, ce qui ne serait pas idéal pour les riverains de cette localité.</p>		

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Quentin Geiser	Roxann Durini	Arnaud Durini
Christiane Barbey	Daniel Berger	Grégoire Cario
Damien Schär	Evan Finger	Estelle Matthey-Junod